

**BURUNDI**

**Rapport sur la situation des droits de l'homme  
Deuxième Trimestre 2024**

**DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS UNE  
CONJONCTURE DE PENURIES QUI EXACERBENT LA  
PAUVRETÉ**



*Des véhicules garés à une station-service en attente hypothétique de distribution du carburant*

## TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET RÉGIONAL.....	3
2.	ATTEINTES AU DROIT À LA VIE.....	8
3.	ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	22
4.	ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.....	25
5.	ENLEVEMENT OU DISPARITION FORCÉE.....	29
6.	CONCLUSION.....	34
7.	RECOMMANDATIONS.....	34
7.1	AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI.....	34
7.2	AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST.....	35
7.3	A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.....	35

## 1. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET RÉGIONAL

### Sur le plan politique

- *Un environnement pré-électoral qui reste tendu*

Comme lors de la période précédente, le deuxième trimestre de l'année 2024 (Avril – juin 2024) a été toujours marqué par un environnement pré-électoral tendu. En effet, le rouleau compresseur lancé depuis juin 2023 par le pouvoir CNDD-FDD pour écraser l'opposition a continué sa marche, ciblant particulièrement le principal parti d'opposition.

Pendant la période sous revue, la loi organique n°1/12 du 5 juin 2024 portant modification de la loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant Code électoral a été promulguée par l'exécutif sans tenir compte des recommandations formulées auparavant par des représentants des partis politiques au sujet entre autres des cautions élevées, perçues comme une forme de discrimination au profit du parti au pouvoir CNDD-FDD. Puis, la CENI a procédé à la présentation des membres des Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pendant la semaine du 8 au 12 juillet 2024.

Cet événement a défrayé la chronique car les partis d'opposition ont vite déploré que les membres de ces organes « *sont presque tous issus du parti au pouvoir et de sa mouvance, quel que soit le costume qu'ils portent* »<sup>1</sup>

Il importe de souligner que ces démembrements (CEPI), inféodés au parti CNDD-FDD, sont en contradiction avec l'article 38 de la loi électorale évoquée plus haut, qui stipule dans son alinéa 3 que « *ces membres sont nommés dans le souci de garantir la neutralité politique et des équilibres ethnique et de genre. La décision de nomination est notifiée aux intéressés et affichée aux portes du bureau de la Commission à chaque niveau* ». De toute évidence, il ne pouvait en être autrement car la CENI a la même couleur politique car les membres cette commission électorale, qui sont majoritairement membres ou sympathisants du CNDD-FDD, ont été nommés en décembre 2023 sans consensus à l'Assemblée nationale.

Il est à rappeler qu'au cours du trimestre précédent, le leader du principal parti de l'opposition CNL, Agathon Rwasa a été démis de la présidence du parti à l'issue du congrès des dissidents tenu le 10 mars 2024 sous la protection du ministère de l'intérieur. Les résultats de ce pseudo-congrès, qui ont abouti à l'élection de Nestor Girukwishaka, une marionnette du CNDD-FDD, ont été validés aussitôt le 18 mars 2024, par le ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique.

- *Une fissure qui s'élargit dans le microcosme politique de Gitega :*

---

<sup>1</sup> IWACU, 19/07/2024, **Les CEPI dans les serres de l'Aigle**, <https://www.iwacu-burundi.org/les-cepi->

En date du 27 juin 2024, la Cour suprême du Burundi a confirmé en appel la prison à perpétuité de l'ancien homme fort et Premier ministre, le Général Alain-Guillaume Bunyoni. En décembre 2023, il avait été jugé en première instance d'avoir voulu renverser le gouvernement et d'avoir menacé la vie du Président, Evariste Ndayishimiye, ainsi que d'enrichissement illégal et de déstabilisation de l'économie. Il a en outre été condamné à payer « *une amende de 22,7 milliards de francs burundais [quelque 7,3 millions d'euros], ainsi que la confiscation immédiate de ses biens non déclarés, sans donner plus de précisions sur leur nature* »<sup>2</sup>

A moins de deux ans après sa nomination à la Primature au début du régime Ndayishimiye en juin 2020, les relations entre les deux hommes se sont rapidement envenimées suite aux dénonciations publiques de velléités de coup d'État par le Président Evariste Ndayishimiye sans fournir de détails. C'est dans ce climat tendu que Alain Guillaume Bunyoni fut démis de ses fonctions en septembre 2022.

Tout porte à croire qu'à l'approche des échéances électorales de 2025 et 2027, Evariste Ndayishimiye s'investit dans la stratégie de garder son fauteuil présidentiel en détruisant toutes les structures de l'opposition qui représentent une menace de son pouvoir par les urnes et en écartant aussi le danger d'un éventuel coup d'État émanant de son propre entourage politique.

### **Sur le plan socio-économique**

La situation a continué à se détériorer avec les effets des pénuries récurrentes des devises et du carburant qui en découle. En conséquence, la pauvreté sévit dans le pays, ce qui amené le président de la Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) à tirer sur la sonnette d'alarme, le 1<sup>er</sup> mai 2024 sur le fait que les salariés ne sont devenus incapables de subvenir à leurs besoins. Mais, au lieu de répondre à cette préoccupation, le Président de la République se plaignait plutôt des fonctionnaires « qui sont parfois paresseux » et de « *la mauvaise utilisation des fonds publics, la corruption et le manque de dignité en milieu de travail* ».<sup>3</sup>

De l'analyse de l'expert économiste burundais, André Nikwigize « *la pauvreté de la population s'amplifie, le déficit de la balance commerciale se creuse, le pays manque de devises pour importer, tandis que les aides extérieures, principale source de devises étrangères, se rétrécissent, les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, y compris les membres de la Diaspora, hésitent à investir au Burundi ...* »<sup>4</sup>.

### **Sur le plan régional**

---

<sup>2</sup> Le Monde, 27 Juin, Burundi : condamnation à perpétuité d'un ancien premier ministre confirmée en appel, Lien : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/28/burundi-condamnation-a-perpetuite-confirmee-en-appel-d-un-ancien-premier-ministre\\_6245004\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/28/burundi-condamnation-a-perpetuite-confirmee-en-appel-d-un-ancien-premier-ministre_6245004_3212.html)

<sup>3</sup>Burundi Eco, 3 Mai 2024, Une pénurie inquiétante lien <https://burundi-eco.com/wp-content/uploads/2024/05/Journal-Burundi-Eco-nr-607-du-vendredi-03-Mai-2024.pdf>

<sup>4</sup> IWACU, 11 MAI 2024, Journée de Réflexion sur les exportations du Burundi : Pourquoi maintenant ? <https://www.iwacu-burundi.org/journee-de-reflexion-sur-les-exportations-du-burundi-pourquoi-maintenant/>

- *Les relations entre le Burundi et le Rwanda se sont dégradées davantage*

Les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ont continué à se dégrader lorsque le Gouvernement du Burundi accusa le Rwanda, en date du 11 mai 2024, de soutenir la faction burundaise armée RED-Tabara qui avait perpétré des attaques dont deux ont frappé Bujumbura, le 10 mai. Le Rwanda a démenti ces allégations en rétorquant que « *le Burundi est aux prises avec d'importants problèmes internes pour que son gouvernement accuse le Rwanda* ». <sup>5</sup>

Il est à rappeler que la frontière entre les deux pays est restée fermée de 2015 à 2022. Les deux pays s'accusaient mutuellement de soutien à des groupes rebelles. Elle a été refermée en janvier 2024 par le Burundi, après une attaque qui a fait 20 morts, attribuée par les autorités à RED-Tabara.

- *Les autorités justifient l'intervention des troupes burundaises en RDC*

Contrairement aux mauvaises relations avec le Rwanda, le Burundi, par le biais du président Evariste Ndayishimiye, justifiait l'intervention des troupes burundaises dans l'est de la RDC. A l'occasion du 62<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du pays, le président Evariste Ndayishimiye évoqua « *la nécessité de prêter main-forte à un voisin en difficulté, comparant la situation à une maison en feu qui pourrait menacer les habitations avoisinantes* ». Il rappela que le Burundi décidé d'envoyer des troupes à la RDC pour la soutenir, afin d'empêcher que les troubles ne se propagent au Burundi. <sup>6</sup>

Le président Ndayishimiye a tenu ce discours au lendemain de la condamnation de 274 militaires burundais à plusieurs années de prison ferme pour avoir refusé de se battre contre les rebelles du M23 à l'est de la République démocratique du Congo, RDC. Sur les 274 jugés, seuls deux militaires ont été acquittés. Les autres ont écopé d'une peine variante entre 20 et 30 ans de prison ferme. Il leur a également été demandé une amende de 500 dollars américains. Ils sont poursuivis pour « *insurrection et refus de l'ordre de bataille* ».

La sentence a été rendue par l'auditorat militaire en itinérance à la prison centrale de Rutana à l'issue des procès tenus du 22 mai au 18 juin 2024. Les condamnés ont rejeté cette décision, arguant qu'elle émane plutôt de la hiérarchie militaire ou plus exactement du commandant suprême, en l'occurrence le chef de l'Etat, en personne. Ils l'ont, du coup, qualifié de parodie judiciaire. <sup>7</sup>

<sup>5</sup> TV5 Monde, 12 Mai 2024, Burundi : le Rwanda dément être "en lien" avec l'attaque à Bujumbura, <https://information.tv5monde.com/afrique/burundi-le-rwanda-dement-etre-en-lien-avec-lattaque-bujumbura-2721640>

<sup>6</sup>Sahel 24, 2 juillet 2024, <https://sahel24.info/2024/07/02/rdc-le-president-evariste-ndayishimiye-justifie-lintervention-des-troupes-burundaises-chez-le-president-felix-tshisekedi/> Lien <https://sahel24.info/2024/07/02/rdc-le-president-evariste-ndayishimiye-justifie-lintervention-des-troupes-burundaises-chez-le-president-felix-tshisekedi/>

<sup>7</sup> Burundi dairly, Plus de 270 militaires burundais condamnés à plusieurs années de prison ferme pour refus de se battre contre le M23 Lien <https://www.burundidaily.net/post/plus-de-270-militaires-burundais-condamnes-a-plusieurs-annees-de-prison-ferme-pour-refus-de-se-battre-contre-le-m23>

## Situation des droits humains

Sur le plan des droits des droits humains, 41 cas d'atteinte au droit à la vie, soit 47% des violations ont été relevés au cours du deuxième trimestre contre 58 cas pendant le trimestre précédent soit une diminution de 11 cas. Par contre, les cas d'enlèvement et de disparitions forcées ont augmenté passant de 7 au premier trimestre à 31 cas au deuxième trimestre, soit une augmentation de 24 cas. Les cas de privation de liberté (10 cas) et de torture (5cas) ont diminué par rapport au trimestre précédent.

Tableau N°1 : *Evolution des cas de violation durant le IIème trimestre*

Type de violation	Avril	Mai	Juin	Total
Atteintes au droit à la vie	11	21	9	41
Atteintes au droit à l'intégrité physique	1	3	1	5
Privation de liberté, arrestations : détentions arbitraires	5	4	1	10
Enlèvement/disparitions forcées	7	20	4	31

Graphique I : *Evolution des cas de violation durant le IIème trimestre*

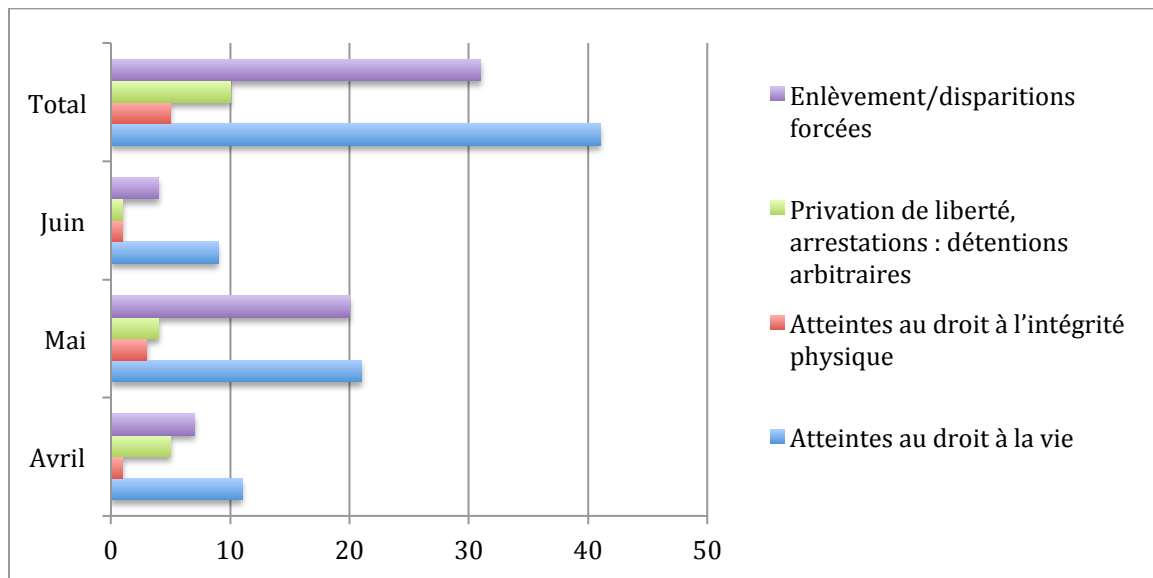
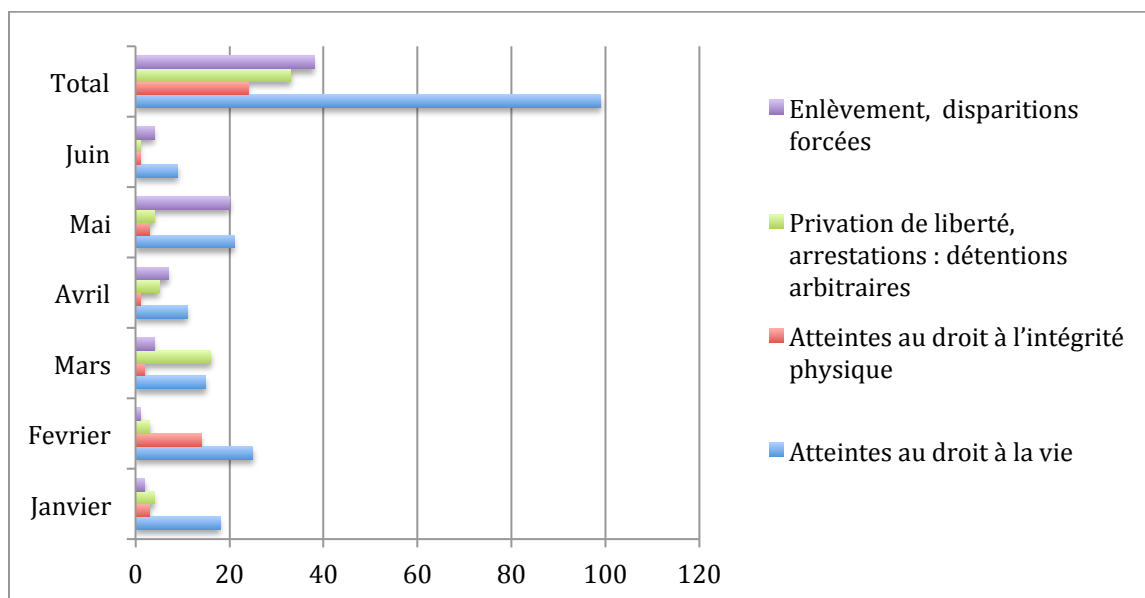


Tableau N° 2 Evolution des cas de violations durant le premier semestre de 2024

Type de violation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Atteintes au droit à la vie (Assassinats)	18	25	15	11	21	9	99
Atteintes au droit à l'intégrité physique (blessés, Tortures)	3	14	2	1	3	1	24
Privation de liberté, arrestations : détentions arbitraires	4	3	16	5	4	1	33
Enlèvement/ disparitions forcées	2	1	4	7	20	4	38

Graphique N° 2 Evolution des cas de violations durant le premier semestre de 2024



## 2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, les cas d'atteintes au droit à la vie relevés par SOS-TORTURE BURUNDI sont au nombre de 36 dont les auteurs ne sont pas identifiés (contre 33 au premier trimestre) et 11 victimes dont les auteurs sont identifiés (contre 25 au premier trimestre), cfr tableau ci-dessous.

*Tableau N°3 Répartition géographique des victimes d'atteinte au droit à la vie au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre*

Provinces	Nombre de victimes dont les ne sont pas identifiés		Nombre de victimes dont les auteurs sont identifiés		Totaux
	Trim I 2024	Trim II 2024	Trim I 2024	Trim II 2024	
<b>Cibitoke</b>	16	8	3	2	29
<b>Mairie de Bujumbura</b>	2	9	1	1	13
<b>Ngozi</b>	2	2	0		4
<b>Rumonge</b>	2	2	0	1	5
<b>Bururi</b>	1	1	1	0	3
<b>Muranvya</b>	0	0	1	0	1
<b>Rutana</b>	2	4	0	0	6
<b>Ruyigi</b>	1	0	0	0	1
<b>Karusi</b>	1	0	0	0	1
<b>Gitega</b>	2	7	3	0	12
<b>Bubanza</b>	2	1	16	1	20
<b>Kayanza</b>	2	0	0	3	5
<b>Makamba</b>	0	2	0	3	5
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>105</b>

Il y a lieu de remarquer que la province de Cibitoke reste la plus touchée par les cas d'atteinte au droit à la vie pendant les deux trimestres. Au cours du trimestre sous revue, la mairie de Bujumbura et la province de Gitega ont connu une augmentation de ces cas de violations par rapport au trimestre précédent.

Les principaux auteurs présumés de ces violations restent les agents du Service National des Renseignements (SNR) et la police, les jeunes Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD et les administratifs qui agissent toujours dans l'impunité due à l'inertie de la justice et le silence de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) qui, par ailleurs, est en phase de rétrogradation au statut B depuis le mois de mai 2024.<sup>8</sup>

<sup>8</sup> Le Renouveau du Burundi, 13 juin 2024, CNIDH: Point de presse, Lien, <https://lerenouveau.bi/cnidh-point-de-presse/>



## 2.1 PHÉNOMÈNE RÉCURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS

Sur les 36 corps des victimes découverts, 20 corps ont été identifiés dans le voisinage dont une femme tuée à domicile en commune Murwi province de Cibitoke et une adolescente tuée après avoir été violée en commune Nyamurenza de la province de Ngozi. Les corps ont été découverts dans la nature, dans les vallées ou près des rivières. D'autres corps étaient pendus sur des arbres pour fausser les enquêtes.

Les responsables administratifs procède généralement à l'enterrement des corps sans que des enquêtes soient menées pour mettre la main sur les criminels en violation de l'article 109 du code de procédure pénale qui dispose qu' « *en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procès der aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai* ».

Les exemples suivants illustrent ce phénomène :

- **Un corps décapité découvert dans une palmeraie en commune Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans l'après-midi du lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 vers 17 heures, des cultivateurs ont découvert le corps décapité d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, dans une palmeraie de l'ancienne société agricole RUGOFARM située sur la colline de Gabiro-Ruvyagira de la commune de Rugombo en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de cette lugubre découverte, le corps de la victime gisait dans une mare de sang et a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cibitoke sur l'ordre de l'administrateur de Rugombo, Gilbert Manirakiza, en attendant l'organisation des funérailles.

- **Firmin Ntimpirangeza, âgé de 72 ans, retrouvé mort dans une rivière en commune et province de Gitega**

Dans la matinée du samedi 6 avril 2024 vers 11 heures, le corps sans vie d'un vieil homme connu sous le nom de Firmin Ntimpirangeza, âgé de 72 ans, a été découvert dans la vallée de la rivière Mutwenzi, au pied de la colline de Rutegama, en commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins, le corps du septuagénaire présentait des blessures au niveau de la tête et des bras qui montrent qu'il a été assassiné par des individus non identifiés qui lui avaient tendu une embuscade la veille alors qu'il rentrait seul à son domicile situé sur la même colline, après avoir partagé un verre de bière avec son frère dans une buvette de la localité. Les mêmes sources ont précisé que le corps de la victime a été déposé à la morgue de l'hôpital de Gitega et qu'aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les circonstances et les auteurs de la mort de Firmin Ntampirangeza afin de les punir conformément à la loi.

- **Le corps sans vie d'Elie Ntakarutimana retrouvé dans une rivière en commune et province de Gitega**

Dans la matinée du lundi 8 avril 2024, le corps sans vie d'Elie Ntakarutimana, âgé de 47 ans, a été retrouvé dans la rivière Mutwenzi, au pied de la colline de Higiyo, en commune et province de Gitega. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps d'Elie Ntakarutimana, cité dans plusieurs cas de vol dans les ménages de la localité, présentait des blessures qui montrent qu'il a été tué à coups de poignard par des individus non identifiés.

- **Une veuve âgée de 42 ans sauvagement assassinée et décapitée à coups de machette en commune Murwi de la province de Cibitoke**

Dans la nuit du mardi 9 avril 2024 vers 20h30, une veuve connue sous le nom de Thérèse Nahimana, âgée de 42 ans, a été sauvagement assassinée et décapitée à coups de machette par des individus non identifiés qui l'ont retrouvée à son domicile sis à la colline de Rugano de la zone de Buhayira, en commune de Murwi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le corps de la victime toute nue, qui laisse derrière elle quatre enfants, gisait dans une mare de sang et elle aurait été violée avant d'être assassinée.

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés découverts dans la rivière Ntakangwa en mairie de Bujumbura**

Dans la matinée du jeudi 11 avril 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts dans la rivière Ntakangwa, entre les quartiers de Mutanga Sud en commune de Mukaza et de Mutanga Nord en commune de Ntakangwa, dans la ville de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte lugubre, les deux corps, entièrement nus, présentaient de nombreuses blessures et étaient attachés ensemble par une corde.

Les mêmes sources ont précisé que les corps ont été enterrés dans l'après-midi du même jour, vers 17 heures, dans un cimetière proche du lieu de la découverte sur l'ordre du chef de la zone Rohero, Fulgence Sindayihebura, qui a également supervisé la supervision des funérailles.

- **Le corps sans vie du sexagénaire Bernard Harushamagara, retrouvé sur une colline en commune Rugombo, province de Cibitoke**

Dans la matinée du samedi 20 avril 2024, aux alentours de 11 heures, des cultivateurs ont découvert le corps sans vie d'un homme identifié comme Bernard Harushamagara, âgé de 60 ans, sur la sous-colline de Mbaza-Miduha, situé sur la colline de Rukana 2, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de Bernard Harushamagara gisait dans une mare de sang et portait des blessures sur la tête qui montrent qu'il aurait été assassiné à coups de gourdins par des personnes non encore identifiées.

Des sources en provenance de sa famille ont précisé que Bernard Harushamagara avait passé la soirée de vendredi dans un bistro de la localité et qu'il aurait été tué alors qu'il rentrait chez lui.

- **Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune de Giheta de la province de Gitega**

Dans la matinée du mardi 23 avril 2024, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé pendu à un arbre sur la colline de Korane, dans la commune de Giheta, en province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources locales, le défunt âgé d'environ quarante ans, était entièrement et pendu à l'aide d'une corde fabriquée à partir d'une moustiquaire à une dizaine de mètres de la route nationale n°2 (RN2), à proximité de la commune. Ces mêmes sources ont signalé la présence des vêtements et de chaussures brûlées, appartenant à la victime, au pied de l'arbre où le corps était suspendu.

Les habitants de la localité soupçonnent que l'homme a été tué ailleurs et que son corps a été pendu à cet endroit dans le but de simuler un suicide, et ainsi fausser les pistes d'une enquête subséquente.

- **Un corps sans vie d'un homme entièrement nu et non identifié découvert en commune et province Rumonge**

Dans l'après-midi du mardi 23 avril 2024, le corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ quarante ans, a été découvert sur la rive de la rivière Murembwe, dans la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des témoins de cette macabre découverte, le corps de la victime entièrement nu et était déjà en état de décomposition avancée.

Sur l'ordre de l'administration locale, il a été enterré le même jour, sans qu'une enquête ne soit ouverte pour identifier la victime ou établir et les circonstances de sa mort.

- **Antoine Nizigiyimana, assassiné à coups de machettes par des individus non identifiés en commune Mugina de la province de Cibitoke**

Dans la nuit du samedi 27 avril 2024, aux alentours de 22 heures, 'Antoine Nizigiyimana, un homme âgé de 62 ans, a été assassiné à coups de machettes par des individus non identifiés sur la sous-colline de Mabuye, située sur la colline de Butaramuka, en commune de Mugina dans la province de Cibitoke (nord -ouest du Burundi). Il avait passé la soirée à boire en compagnie de voisins dans une buvette de la localité.

Selon des témoins de cette découverte macabre, le corps de la victime a été retrouvé, décapité, dans un champ de manioc, à environ 500 mètres de son domicile situé sur la même sous-colline de Mabuye.

Des sources locales rapportent que le défunt était souvent accusé de sorcellerie et qu'il recevait régulièrement des menaces anonymes par téléphones, en lien avec procès foncier qu'il avait gagné au début de cette année.

- **Trois personnes ont succombé aux blessures occasionnées par une attaque à la grenade dans un bar où elles se trouvaient en commune Ntakangwa de la mairie de Bujumbura**

Au cours de la nuit du dimanche 5 mai 2024, aux environs de 20 heures, une attaque a été perpétrée dans un bar « Chez Adja » appartenant à une agente de la Police Nationale du Burundi (PNB) surnommée Kiramvu, situé sur la 6<sup>ème</sup> avenue de la zone de Kamenge, en commune de Ntakangwa.

Au cours de cette attaque, huit (8) personnes ont été grièvement blessées et évacuées vers l'hôpital militaire de Kamenge pour recevoir des soins intensifs.

Selon les mêmes sources, trois (3) jeunes victimes ont par la suite succombé à leurs blessures peu après. Des témoins de la scène lugubre ont rapporté que les malfaiteurs se sont enfuis immédiatement après leur crime, à bord d'un véhicule double cabine qui les attendait à proximité du lieu du crime, en direction de la gare du Nord

- **Trois personnes tuées au cours d'une attaque à la grenade sur un parking de bus en mairie de Bujumbura**

Dans la soirée du vendredi 10 mai 2024, vers 19h30, deux grenades ont été lancées sur le parking de bus de transport en commun desservant le quartier de Gasenyi, au nord de Bujumbura.

Selon des témoignages sur place, parmi les nombreuses personnes qui faisaient la queue en attendant les bus, trois (3) personnes ont perdu la vie sur-le-champ tandis que quatorze (14) autres ont été grièvement blessées et immédiatement transportées à l'hôpital.

Par ailleurs, des sources policières ont rapporté qu'une autre grenade a explosé dans la zone de Ngagara, dans la commune de Ntahangwa, à proximité du camp du Groupement d'appui à la protection des institutions (GAPI).

L'auteur présumé de cette explosion, blessé par des éclats de grenade, a été arrêté sur-le-champ et conduit au cachot du Service National de Renseignement (SNR).

- **Un corps sans vie d'une jeune fille âgée de 12 ans a découvert en commune de Nyamurenza, en province de Ngozi**

En date du 7 mai 2024, un corps sans vie d'une jeune fille âgée, de 12 ans a été découvert sur la colline de Gacu dans la commune de Nyamurenza, dans la province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des témoins de cette macabre découverte, le corps de la victime était décapité et semblait montrer des signes indiquant qu'elle aurait été violée avant d'être lâchement assassinée. Des sources locales ont précisé que la jeune fille était l'élève l'école fondamentale de Nyamurenza et qu'elle avait été absente de cours depuis environ une semaine

- **Trois corps sans vie d'hommes non identifiés découverts en commune Giharo de la province de Rutana**

En l'espace de deux jours seulement, trois corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts sur la colline de Muhafu de la zone de Muzye, commune de Giharo, a province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, le premier corps a été aperçu dans la matinée du 7 mai par des passants tout près d'une mini-huilerie située sur la route Muzye-Giharo. La victime présentait des blessures au niveau de la tête, signes d'actes de torture subie avant sa mort. Des sources locales estiment que cet homme aurait été tué ailleurs et que son corps aurait été déposé à cet endroit pour maquiller le crime. Sur l'ordre des autorités administratives et policières, le corps de la victime a été évacué vers l'hôpital de Gihofi

Le deuxième corps, également celui d'un homme non identifié a été retrouvé le lendemain matin par des habitants de Muhafu, près de la rivière Muyovozi, qui marque la frontière avec la Tanzanie. L'administration locale a ordonné l'inhumation de la victime dans l'après-midi du mercredi 8 mai. C'est lors de cette opération qu'un troisième corps a été aperçu, flottant sur les eaux de la rivière Muyovozi.

Cependant, des responsables administratifs locaux auraient refusé que ce dernier corps soit repêché, sous prétexte du manque de désinfectants.

Des habitants de la colline de Muhafu soupçonnent que les trois hommes retrouvés assassinés seraient des militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), arrêtés alors qu'ils tentaient de se réfugier en Tanzanie pour échapper aux persécutions dont ils

disent victimes, particulièrement avec l'éviction du député Agathon Rwasa à la tête de ce parti.

- **Brice Irakoze retrouvé mort dans un ravin situé sur l'avenue Gishurushuru, dans le quartier de Carama en marie de Bujumbura**

Dans la matinée du jeudi 16 mai 2024, le corps sans vie de Brice Irakoze a été découvert dans un ravin situé sur l'avenue Gishurushuru, dans le quartier de Carama, au nord de la ville de Bujumbura (ouest du Burundi). Son véhicule était garé à proximité du corps.

Selon des témoins de cette macabre découverte, le corps de Brice Irakoze portait de multiples blessures laissant penser a été assassiné à coups de couteau.

Des sources en provenance de sa famille ont précisé que Brice Irakoze, originaire de la commune de Rango dans la province de Kayanza, revenait de l'hôpital où sa femme venait d'accoucher. Il laisse derrière lui deux orphelins.

- **Ezéchiél Bigirimana, assassiné par des individus non identifiés près de son domicile en commune et province de Gitega.**

Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que dans la nuit du vendredi 17 mai 2024, Bigirimana, un homme âgé de 36 ans, a été assassiné par des individus non identifiés près de son domicile situé sur la colline de Rukoba, dans la commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources locales, Ezéchiél Bigirimana rentrait d'une buvette de la localité lorsqu'il a été violemment agressé par des individus qui lui avaient tendu une embuscade à une dizaine de mètres de son domicile. Il a été battu à mort, puis achevé à l'aide d'une grosse pierre.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier les auteurs de ce crime et les traduire en justice conformément à la loi.

- **Un vendeur d'arachides assassiné par des individus non identifiés en commune de Mugina, province de Cibitoke**

Dans la nuit du dimanche 19 mai 2024, un jeune adolescent non identifié, vendeur d'arachides, a été assassiné par des individus non identifiés, après avoir été dépouillé de son argent. L'incident s'est produit sur la sous-colline de Mubere, située sur la colline et zone de Rugajo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, le corps du jeune homme a été découvert le lendemain matin, gisant dans un caniveau.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance de cas d'assassinats de personnes bien ciblées en province de Cibitoke et exhorte aux autorités administratives, policières et judiciaires de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à ce phénomène criminel, qui constitue une grave menace pour la sécurité dans cette province.

- **Emmanuel Hakizimana, retrouvé mort dans une palmeraie de la commune de Mpanda, en province de Bubanza.**

Dans la matinée de mercredi 22 mai 2024, le corps d'Emmanuel Hakizimana, âgé de 40 ans, a été retrouvé dans une palmeraie située dans la zone de Musenyi de la commune de Mpanda, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, Emmanuel Hakizimana a été tué par strangulation par des individus non identifiés.

- **Le nommé Jean Niyonkuru retrouvé mort dans une fosse en commune de Songa de la province de Bururi**

Dans la nuit du lundi 20 mai 2024, vers minuit, le corps sans vie de Jean Niyonkuru alias Kabodoro, un commerçant du centre de Kiryama, en commune de Songa, province de Bururi (sud du Burundi), a été retrouvé dans une fosse de 3,50 mètres de profondeur, non loin de son bistro.

Selon le témoignage de deux filles qui logeaient avec lui dans la même maison, Jean Niyonkuru est sorti vers 22 heures., Après avoir attendu son retour en vain., Elles ont alerté le voisinage pour entamer sa des recherches. Son corps a finalement été découvert dans cette fosse, recouvert par trois bidons d'au moins vingt litres, remplis d'essence.

- **Ismael Nyabenda, un enfant de 13 ans retrouvé mort en commune et province de Ngozi**

Dans la matinée du dimanche 26 mai 2024, le corps sans vie d'un enfant de 13 ans connu sous le nom d'Ismaël Nyabenda a été découvert par des chrétiens qui se rendant à la messe dominicale sur la colline de Kinyami, située dans la zone, commune et province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des témoins de la macabre découverte, le corps de la victime était pendu sur un arbre à l'aide d'une corde et portait des blessures au niveau de la tête et du cou. Ces éléments montrent à suffisance qu'Ismaël Nyabenda a été tué ailleurs par des individus non encore identifiés, puis pendu à cet endroit pour simuler le suicide et ainsi freiner toute velléité d'une enquête subséquente.

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés flottant sur les eaux du lac Tanganyika**

Dans la journée du dimanche 26 mai 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts flottant sur les eaux du lac Tanganyika, au pied de la colline de Rimbo de la commune de Nyanza-Lac, en province de Makamba (sud du Burundi). Selon des témoins de la macabre découverte, l'administration locale, en connivence avec la police de cette localité, a ordonné l'inhumation immédiate des corps sans attendre une enquête pour identifier les victimes et les auteurs du double crime.

- **Le corps sans vie de Selemani Ciza, recouvert sur une voie routière en commune et province de Gitega**

Dans la journée du dimanche 2 juin 2024, le corps sans vie de Selemani Ciza, âgé de 41 ans, a été découvert à la 1<sup>ère</sup> avenue du quartier de Magarama, dans la province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins de la macabre découverte, le corps de Selemani Ciza portait plusieurs blessures sur la tête, les jambes et les bras qui prouvent qu'il a succombé aux actes de torture. Il avait en effet été arrêté la veille à Magarama par des membres du comité de sécurité qui l'ont violemment battu à mort à coups de gourdins sur des soupçons, sans preuve, de faire partie d'un groupe de bandits de la localité. SOS-Torture Burundi exhorte l'ouverture d'une enquête crédible pour identifier les auteurs de l'assassinat de Selemani Ciza et les punir conformément à la loi.

- **Trois corps sans vie d'hommes en décomposition découverts par des cultivateurs dans les communes de Rugombo et de Buganda de la province de Cibitoke**

Dans la journée du samedi 15 juin 2024, trois corps sans vie d'hommes en décomposition, dont l'un a été identifié sous le nom de Thaddée Nizigiyimana, ont été découverts dans des champs de manioc par des cultivateurs sur les collines de Mparambo (1 corps) et de Nyamitanga (2 corps) dans les communes respectives de Rugombo et de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon ces témoins de la macabre découverte les trois corps étaient ligotés et gisaient non loin de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC). Sur l'ordre de l'administration locale dans les deux communes frontalières ? les corps ont été enterrés à la hâte le même jour

- **Le corps sans vie du 1er Sergent de police Lionel Bizoza retrouvé gisant dans un ruisseau en commune et province Gitega**

Dans la matinée du dimanche 23 juin 2024, le corps sans vie du 1<sup>er</sup> Sergent de police Lionel Bizoza, âgé de 34 ans, a été découvert gisant dans le ruisseau de Karonga au pied de la colline de Rukoba, en commune et province Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins de cette macabre découverte, le corps était allongé sous le pont, à côté d'une moto. Des membres de sa famille estiment que Lionel Bizoza a été tué ailleurs et que son corps et sa moto ont été jetés dans le ruisseau pour faire croire à un accident et ainsi entraver toute enquête subséquente.



## 2.2 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIÉS

Comme pendant le trimestre précédent, les auteurs impliqués dans les atteintes au droit à la vie sont principalement des miliciens imbonerakure qui agissent souvent en complicité avec des autorités locales comme les élus collinaires ou les responsables du parti au pouvoir CNDD-FDD à la base.

Les auteurs de ces violations restent impunis alors que l'article 213 du code pénal burundais prévoit la servitude pénale à perpétuité pour le crime de meurtre : « *Tout acte par lequel une personne donne volontairement la mort à autrui est qualifié de meurtre. Le meurtre ayant pour objet soit de préparer ou de faciliter un délit ou un crime, soit de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité de l'auteur ou du complice d'un crime ou d'un délit est puni de la servitude pénale à perpétuité.* » (Code pénal Loi n°1/27 du 29 décembre 2017)

- **Le corps sans vie de Lin Nshimirimana, retrouvé après avoir été enlevé par des Imbonerakure en commune Buganda de la province Cibitoke**

Dans la matinée du lundi 1er avril 2024, le corps sans vie de Lin Nshimirimana, âgé de 37 ans, titulaire du centre de santé du camp de transit des réfugiés congolais à Cishemere en commune de Buganda en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), a été retrouvé tout près de la rivière Nyamagana, en commune de Rugombo dans la même province.

Selon des sources locales, Lin Nshimirimana, employé d'une ONG Italienne GVC<sup>9</sup> avait été enlevé la veille par des gens identifiés comme des membres de la milice Imbonerakure, une ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD<sup>10</sup> alors qu'il rentrait de sa boutique située à proximité près de ce camp de transit de Cishemere.

Les mêmes sources rapportent que l'assassinat à coups de bâtons de Lin Nshimirimana aurait été commandité par un de ses collègues, désireux d'occuper son poste de titulaire de ce centre de santé. Le corps de la victime a été transporté à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant les cérémonies funéraires.

- **Emmanuel Ciza battu à mort par des policiers en commune Burambi de la province Rumonge**

Dans la nuit du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024, des policiers d'une position située sur la colline de Busaga, de la commune de Burambi, en province de Rumonge (sud-ouest du Burundi), ont arbitrairement arrêté un homme connu sous le nom d'Emmanuel Ciza au moment où il rentrait à son domicile sur la même colline de Busaga.

Selon des sources locales, ces policiers l'ont directement conduit à leur position et se sont mis à le rouer des coups durant toute la nuit.

<sup>9</sup> Gruppo di Volontariato Civile (Groupe de Volontariat Civil).

<sup>10</sup> Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

Les mêmes sources ont précisé que deux policiers ont le lendemain évacué Emmanuel Ciza, en état critique, à l'hôpital communal de Murago, mais il a malheureusement rendu son âme juste après son arrivée au service des urgences.

SOS-Torture Burundi a appris que les deux policiers ont été arrêtés le 4 mai 2024 sur l'ordre du responsable provincial de la police à Rumonge et qu'ils sont détenus depuis ce jour au cachot du commissariat provincial dans le cadre d'une enquête.

- **Jean Nsengiyumva, un jeune Imbonerakure assassiné à coups de couteau par trois de ses pairs en commune Mugina, province de Cibitoke**

Dans la journée du jeudi 9 mai 2024, un jeune Imbonerakure connu sous le nom de Jean Nsengiyumva a été assassiné à coups de couteau par trois de ses pairs sur la sous-colline de Kamenge de la colline et zone de Rugajo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, ces Imbonerakure avaient volé ensemble une importante somme d'argent dans un des ménages situés à proximité du chef-lieu de la commune. Cependant, la victime aurait décidé de confisquer seul tout le butin et cela a suscité la colère de ses complices. Ces derniers, furieux de sa malhonnêteté et de son audace, ont pris la décision de l'éliminer pour le punir.

Les mêmes sources ont précisé que des habitants de la colline de Rugajo se plaignent d'une recrudescence des cas de vol dans certains ménages et champs de cultures, imputables essentiellement aux jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD). Ils exhortent autorités administratives et policières à prendre des mesures appropriées pour mettre fin à ce phénomène qui perturbe la tranquillité de la population.

- **Philippe Nsabimana, tué par deux Imbonerakure en commune Kabarore, province de Kayanza**

Dans l'après-midi du vendredi 10 mai 2024, vers 14 heures, un jeune homme nommé Philippe Nsabimana, âgé de 22 ans, a été tué par deux Imbonerakure, dont un certain Victor Niyukuri, sur la rivière Kanyaru au pied de la colline de Ryamukona, en commune de Kabarore, province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon témoins, Philippe Nsabimana tentait de se rendre au petit marché d'Iviro situé sur le territoire rwandais. Malheureusement, il a été intercepté par ces deux Imbonerakure qui patrouillaient dans la localité. Ils l'ont violemment battu avant de lui enfoncer une lance à travers l'une de ses oreilles, causant sa mort immédiate.

Les deux Imbonerakure ont enfin jeté le corps de la victime dans la rivière de Kanyaru dans l'intention de dissimuler le crime qu'ils venaient de commettre.

D'après les mêmes sources, une personne qui se trouvait non loin de la scène du crime a aussitôt lancé une alerte dans la localité et la population a accouru pour appréhender les deux criminels qui allaient être lynchés n'eût été l'intervention rapide de la police.

- **Épipode Yamuremye assassiné par un groupe d'Imbonerakure sur le chemin de retour à son domicile en commune de Butaganzwa, province Kayana**

Dans la nuit du samedi 11 mai 2024, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom d'Épipode Yamuremye, âgé de 35 ans, a été assassiné à coups de gourdins par un groupe d'Imbonerakure qui lui avaient tendu une embuscade sur le chemin de retour à son domicile situé dans la localité de Kigarama sur la colline de Busokoza de la zone et commune de Butaganzwa, en province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des sources locales, Épipode Yamuremye avait passé la journée à effectuer des démarches à l'office d'état civil pour son mariage, qui devait être célébré en juillet prochain. Ses assassins l'ont alors attendu sur son chemin de retour pour lui dérober son argent avant de l'assassiner à coups de gourdins à la tête. Ils savaient en effet que la victime rentrerait tard dans la nuit, après la fermeture de son bar.

SOS-Torture Burundi a appris que cinq Imbonerakure de la même colline – Ndyabona Léonard, ainsi que les prénommés Claude, Onias et Ezéchiel, et un individu surnommé Mamberesi – ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête, en raison des traces de sang découvertes sur leurs vêtements. Après avoir commis leur crime, ils ont déplacé le corps de la victime et l'ont abandonné non loin de son domicile.

SOS-Torture Burundi demande une enquête approfondie afin d'identifier tous les auteurs de l'assassinat d'Épipode Yamuremye et de les punir conformément à la loi.

- **Jonathan Ndiokubwayo tué par balle tirée par le caporal-chef de police Alexandre Rwsa en commune urbaine de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura**

Dans la nuit du vendredi au samedi 25 mai 2024, vers 23 heures, un jeune homme connu sous le nom de Jonathan Ndiokubwayo, alias Famba, âgé de 24 ans, a été tué d'une balle tirée à bout portant par le caporal-chef de police Alexandre Rwsa. Ce dernier aurait tenté de lui arracher une chaînette qu'il portait au cou, à la 15<sup>e</sup> avenue du quartier Mirango, dans la zone de Kamenge, commune urbaine de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins de cette scène tragique, Jonathan Ndiokubwayo a été abattu d'une balle en plein front et est décédé sur-le-champ. Originaire de la colline de Rutegama, dans la commune d'Isare, province de Bujumbura, il résidait à Muyinga, où il travaillait en tant que conducteur de travaux. Il revenait d'une cérémonie de remise de dot d'un camarade d'école lorsqu'il et ses amis ont été pris pour cible par un groupe de voleurs.

Le policier Alexandre Rwsa, faisant partie de ce groupe, aurait tenté de lui arracher sa chaînette. Alors que Jonathan tentait de se défendre, son agresseur a sorti son pistolet et lui a tiré une balle en pleine tête. Il a ensuite poursuivi les amis de la victime en leur tirant

dessus, heureusement sans les atteindre. Alertés, des policiers sont intervenus et ont arrêté le criminel avant de le conduire au cachot du poste de police de la zone de Kamenge pour enquête.

SOS-Torture Burundi a appris que le caporal-chef de police Alexandre Rwaswa a été reconnu coupable du meurtre de Jonathan Ndiwokubwayo et condamné, le 31 mai 2024, par le Tribunal de grande instance de Ntahangwa à une peine de servitude pénale à perpétuité. Il a également été condamné à verser une somme de trente millions de francs burundais (30 000 000 Fbu) à la famille de la victime à titre de dommages et intérêts.

### **Jean Bosco Dukundane, tué par balles tirées par un policier au marché d'une localité de la commune de Nyanza-lac de la province de Makamba.**

Dukundane, âgé de 28 ans, a été abattu par balles tirées par un policier au marché de la colline de Mukubano, dans la zone de Muyange, commune de Nyanza-Lac, province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins de cette scène tragique, des policiers postés dans la localité tentaient de saisir illégalement des motos-taxis au parking du marché de Mukubano lorsqu'ils ont été confrontés à la résistance des conducteurs de motos-taxis, soutenus par des marchands présents sur place. Face à cette opposition, les policiers ont tiré en l'air pour intimider la population. Cependant, l'un d'eux a tiré à bout portant sur Jean Bosco Dukundane, qui a succombé à ses blessures alors que la population tentait de l'évacuer vers une structure sanitaire locale.

Selon les mêmes sources, les policiers de cette localité procèdent régulièrement à la saisie de motos sans raison valable. Ces motos ne sont restituées qu'après le paiement d'une somme comprise entre cent mille (100 000) et deux cent mille francs burundais (200 000 Fbu), sans reçu ni quittance.

- **Joseph Habiyaremye assassiné à coups de balles tirées par le commissaire communal de police à Kabarore, Moïse Arakaza alias Nyeganyega**

Dans la matinée du samedi 8 juin 2024, Joseph Habiyaremye, âgé de 30 ans, a été assassiné à coups de balles tirées par le commissaire communal de police à Kabarore, Moïse Arakaza alias Nyeganyega, sur la colline de Karama de la même commune, en province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des sources locales, avant d'être assassiné, Joseph Habiyambere, militant du parti CNDD-FDD originaire de la sous-colline de Mpungenge, colline de Mugoyi, en commune de Kabarore, a été arrêté à son domicile par des policiers dirigés par le commissaire Moïse Arakaza, alias Nyeganyega, après une fouille infructueuse menée sur la base d'allégations de détention frauduleuse de café.

Par la suite, Moïse Arakaza a conduit Joseph Habiyambere dans un boisement de pins sur la colline de Karama, frontalière avec la République du Rwanda, où il l'a assassiné en lui tirant des balles en plein cœur.

Les mêmes sources précisent que Moïse Arakaza, alias Nyeganyega, demeure libre malgré ce crime ignominieux qu'il a lui-même avoué.

- **Jérôme Ndikuriyo et Faustin Nshimirimana, décédés au cachot du parquet de Makamba suite du refus d'une autorisation d'aller se faire soigner**

En l'espace de moins de 24 heures, deux détenus, Jérôme Ndikuriyo et Faustin Nshimirimana, sont décédés au cachot du parquet de Makamba (sud du Burundi) à la suite du refus d'une autorisation d'aller se faire soigner.

Selon des témoins, Jérôme Ndikuriyo est mort au petit matin du mardi 11 juin 2024 tandis que Faustin Nshimirimana a rendu son âme le lendemain au petit matin, vers 3 heures. Selon les mêmes sources, toutes les deux victimes étaient détenues dans le cadre des conflits familiaux liés à la propriété foncière.

- **Rénovât Nduwimana alias Pomo, tué à coups de bâtons par un groupe de cinq Imbonerakure**

Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que, dans la matinée du mercredi 19 juin 2024, un homme nommé Rénovât Nduwimana, alias Pomo, a été tué à coups de bâtons par un groupe de cinq Imbonerakure. Ces derniers l'ont surpris en train de voler des régimes de palmiers à huile sur la colline de Gatagura, en commune de Mpanda, province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

### 3. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au cours du premier trimestre de l'année 2024, 6 cas d'atteinte à l'intégrité physique ont été relevés contre 19 cas au cours du trimestre écoulé, ce qui constitue une nette diminution appréciable. Mais, les auteurs des policiers et miliciens imbonerakure qui restent généralement impunis.

Les éléments suivants illustrent ces cas.

- **Le commerçant Benoît Ndiokubwayo violemment battu par des Imbonerakure en commune Butezi de la province de Ruyigi**

Dans la nuit du mardi 2 avril 2024, vers 22 heures, un commerçant de boissons nommé Benoît Ndiokubwayo, surnommé Bigohe, âgé de 27 ans, a été violemment passé à tabac par quatre jeunes Imbonerakure. Ces derniers l'ont attaqué dans sa buvette, située sur la colline de Senga, en commune de Butezi, province de Ruyigi (est du Burundi).

Selon des sources locales, Benoît Ndiokubwayo a été grièvement blessé après avoir reçu de nombreux coups de bâton sur tout le corps, notamment à la tête, au cou, au dos et aux mains. D'après les mêmes sources, la victime a été admise dans une structure sanitaire locale, où elle reçoit actuellement des soins.

- **Nestor Ndarusihire, militant du CNL, grièvement blessé à coups de machettes par trois Imbonerakure en commune Gisagara de la province de Cankuzo**

Dans la nuit du samedi 18 mai 2024, vers 22 heures, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) nommé Nestor Ndarusihire a été grièvement blessé à coups de machette par trois Imbonerakure. Ces derniers l'ont attaqué à son domicile, situé sur la sous-colline de Rusigabangazi, colline de Bumba, zone de Camazi, commune de Gisagara, province de Cankuzo (est du Burundi).

Selon des témoins, les trois Imbonerakure – Innocent Ciza, Séverin Hakizimana et Gervais Miburo – ont fait irruption chez la victime, armés de gourdins, de lances et de machettes. Après lui avoir simplement demandé à quel prix il avait vendu ses arachides (5 000 Fbu par kilo), ils se sont mis à le frapper violemment avec leurs gourdins avant de le blesser aux doigts avec leurs machettes.

Les mêmes sources précisent que des voisins, alertés par les cris de détresse de Nestor Ndarusihire, sont intervenus à temps. Ils l'ont immédiatement conduit dans une structure sanitaire locale, où il reçoit actuellement des soins.

- **Melchiade Kabura, responsable des jeunes du parti CNL en commune Giharo de la province Rutana torturé un responsable du SNR pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD**

Le 20 mai 2024, Melchiade Kabura, responsable des jeunes du parti CNL sur la colline et dans la commune de Giharo, en province de Rutana (sud-est du Burundi), a été torturé par le responsable du SNR de cette commune, prénommé Amos, qui l'accusait d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Selon des témoins, Melchiade Kabura a d'abord été conduit au cachot du commissariat communal de la police à Giharo, où il a passé sa première nuit. Le lendemain matin, vers 9 heures, le responsable du SNR l'a fait sortir du cachot pour lui infliger des séances de torture qui ont duré près de trois heures.

La tête dirigée vers le sol, appuyée sur ses bras, et les jambes en l'air contre le mur, Melchiade Kabura a été violemment battu, tandis que ses tortionnaires lui reprochaient son refus d'adhérer au parti CNDD-FDD.

- **Des journalistes molestés en commune et province de Gitega par un Colonel de police Evariste Habogorimana, dans cette province.**

Dans la nuit du mercredi 22 mai 2024, vers 23 heures, le correspondant du journal *Iwacu* à Gitega (centre du Burundi), Jean-Noël Manirakiza, ainsi que ses deux amis, le journaliste Bienvenu Nziguye de la RTNB et le chargé de communication du Sénat, Gilbert Niyongere, ont été agressés dans le quartier de Yoba, commune et province de Gitega, par le colonel de police Évariste Habogorimana, commissaire provincial de la police dans cette province.

Selon des témoins, le colonel Évariste Habogorimana, accompagné de plusieurs agents à bord de son pick-up de service, a fait irruption dans le bar où ces trois hommes prenaient un verre et a commencé à proférer des menaces à l'encontre du journaliste Jean-Noël Manirakiza en ces termes : « Nous vous surveillons de près et nous savons tout ce que vous écrivez. Vous allez voir. »

Par la suite, il s'est mis à leur asséner des coups de poing et des gifles, provoquant la fuite des deux autres, laissant leur ami seul face à la colère du commissaire provincial. Les mêmes sources confirment qu'il était évident que Jean-Noël Manirakiza, correspondant du journal *Iwacu* à Gitega, était la principale cible de cette agression.

Enfin, le colonel Évariste Habogorimana a ordonné à ses agents de confisquer son sac, qui, selon la victime, contenait ses outils de travail, à savoir un ordinateur portable, des câbles et des chargeurs, un appareil photo, un enregistreur, des cartes mémoire et une batterie externe (*power bank*).

- **Elias Djuma, veilleur de nuit, gravement torturé par un groupe d'Imbonerakure en commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la matinée du lundi 10 juin 2024, vers 6 heures, Elias Djuma, veilleur de nuit au Lycée communal de Buramata en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), a été gravement torturé par un groupe d'Imbonerakure dirigés par Evarsite Bazombanza sur des accusations sans preuve d'avoir volé 50 kg de riz paddy dans un hangar d'une coopérative de riziculteurs de Buramata.

Selon des témoins, ces Imbonerakure ont emmené Elias Djuma à l'intérieur du hangar et l'ont violemment frappé afin qu'il avoue d'avoir volé ce riz. Ils l'ont grièvement blessé mais, malgré son hémorragie, Evariste Bazompota a refusé de conduire Elias Djuma à l'hôpital.

- **Asmani Rwasa, violemment battu par des Imbonerakure dirigés par le chef de quartier en commune et province de Gitega**

Le 27 juin 2024, un homme nommé Asmani Rwasa a été violemment battu par des Imbonerakure dirigés par le chef de quartier de Yoba, Jimmy Kwizera, en commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins, Jimmy Kwizera, accompagné des Imbonerakure, s'est introduit au domicile d'Asmani Rwasa et l'a contraint à les suivre. Ils l'ont ensuite emmené à l'aérodrome de Gitega, où ils l'ont battu violemment avec des bâtons, principalement au niveau des fesses.

Par la suite, sous prétexte de possession illégale d'armes, Jimmy Kwizera et les Imbonerakure ont ramené Asmani Rwasa à son domicile pour procéder à une fouille, mais n'ont rien trouvé de compromettant. En revanche, ils lui ont volé une somme d'un million sept cent mille francs burundais (1 700 000 Fbu) ainsi que ses deux téléphones.



#### 4. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, SOS-TORTURE a relevé 11 cas d'arrestations et détentions arbitraires contre 23 au cours du premier trimestre, ce qui constitue une diminution de 50%. Parmi les personnes ciblées figurent un rapatrié du Rwanda, deux journalistes et des responsables des partis politiques dont le CNL et le CDP.

Les cas suivants illustrent ces violations

- **Jean Cléophas Ntibanyiha, un responsable du parti CNL arbitrairement arrêté par la police en commune Ntahangwa de la mairie de Bujumbura**

Dans la matinée du lundi 1<sup>er</sup> avril 2024, Jean Cléophas Ntibanyiha, responsable du parti CNL dévoué à Agathon Rwaso en commune de Ntahangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi), a été arbitrairement arrêté par la police à son domicile situé à la 2<sup>ème</sup> avenue du quartier de Gituro, en zone de Kamenge de la même commune de Ntahangwa.

Selon des témoins, Jean Cléophas Ntibanyiha a été arrêté après une fouille perquisition menée par la police bien qu'aucun objet suspect n'ait été retrouvé à l'issue de cette opération effectuée sans mandat de perquisition.

Les mêmes sources ont précisé que Jean Cléophas Ntibanyiha a d'abord été détenu toute la journée du lundi dans un cachot de la zone de Kamenge avant d'être transféré ensuite au cachot du quartier général du SNR.

- **Arsène Ntirubuza, rapatrié du Rwanda, arbitrairement arrêté par des agents SNR dans la commune Mukike de la province de Bujumbura (ouest du Burundi)**

Dans l'après-midi du jeudi 11 avril 2024, Arsène Ntirubuza, âgé de 33 ans, a été arbitrairement arrêté par des agents du SNR dans sa commune natale de Mukike, province de Bujumbura (ouest du Burundi), et conduit au cachot d'une position policière située à Nonoka. Le lendemain matin, il a été transféré au cachot du Quartier général du SNR en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins, Arsène Ntirubuza (marié et père de deux jeunes enfants) a été arrêté alors qu'il revenait de ses champs de pommes de terre. L'année précédente, il avait décidé de se rapatrier du Rwanda, où il avait passé environ huit ans, après avoir été convaincu par l'administration communale que sa sécurité serait garantie. Depuis son retour, il avait investi dans la culture et la commercialisation des pommes de terre.

- **Sandra Muhoza correspondante d'un journal en ligne arbitrairement arrêtée en province de Ngozi sous forme d'enlèvement par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Dans l'après-midi du samedi 13 avril 2024, vers 13 heures, la journaliste Sandra Muhoza, correspondante du journal en ligne *La Nova-Burundi* (ancienne correspondante de la radio Bonesha FM et ancienne journaliste de la radio locale *Ntumbero*, désormais fermée), a été arbitrairement arrêtée sous forme d'enlèvement par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et conduite, dans la foulée, vers une destination inconnue.

D'après des sources proches de son service, Sandra Muhoza a répondu à un appel d'un commerçant proche du CNDD-FDD et connu dans la localité sous le nom de Marc Maniralkiza alias Pochen, pour un prétendu entretien avec lui concernant la culture de l'avocatier. Les mêmes sources ont suggéré que la victime aurait passé la nuit de samedi à dimanche, sous torture, dans un cachot du commissariat de la Police judiciaire à Ngozi (nord du Burundi), avant d'être transférée le lundi 15 avril dans un cachot du quartier général du SNR à Bujumbura.

SOS-Torture Burundi a appris que la journaliste Sandra Muhoza a été transférée dans la soirée du jeudi 18 avril à la prison centrale de Bujumbura, communément appelée « Prison de Mpimba », après avoir été placée sous mandat d'arrêt en raison des échanges et commentaires qu'elle avait faits dans un groupe WhatsApp intitulé « Burundi Médias », principalement composé de journalistes et d'autres communicants proches du pouvoir. La journaliste est en effet victime des propos qu'elle a tenus dans ce groupe, concernant l'information faisant état de la distribution présumée de machettes aux Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD) dans certaines localités du pays.

- **Un policier retraité et son épouse, arrêtés arbitrairement par des policiers en province de Bubanza**

Dans la petite matinée du mercredi 17 avril 2024, vers 5 heures, l'ancien colonel de police à la retraite Désiré Ntaraka et son épouse ont été arrêtés par des policiers et des agents du SNR à leur domicile situé au quartier de Gisovu, au chef-lieu de la province de Bubanza (ouest du Burundi), puis directement conduits au cachot du SNR à Bujumbura. Selon des sources locales, le colonel Désiré Ntaraka et son épouse ont été libérés le même jour vers 15 heures, après avoir été interrogés sur la véritable identité de leur fils aîné, Bertrand Ntaraka, qui est détenu à la prison centrale de Bujumbura depuis le jeudi 11 avril, après une détention arbitraire d'une semaine au cachot du SNR, sur des soupçons de possession de la nationalité rwandaise. Il avait en effet été arrêté alors qu'il conduisait un véhicule appartenant à un ressortissant congolais de la communauté des Banyamulenge.

- **Ahmadi Radjabu, Directeur technique du journal en ligne Akeza Net passe deux semaines entières en détention arbitraire au cachot du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura**

Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que le directeur technique du journal en ligne Akeza.net, Ahmadi Radjabu, a passé deux semaines entières en détention arbitraire au cachot du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura (ouest du Burundi), avant d'être enfin libéré dans l'après-midi du jeudi 16 mai 2024, vers 17 heures, sans aucune communication à sa famille ni à son service sur les motifs de son arrestation. Selon des sources locales, Ahmadi Radjabu a été arrêté dans la soirée du jeudi 2 mai 2024 par des agents du SNR, au moment où il prenait des images d'un incendie qui venait de se déclarer au marché de Ruvumera, en zone de Buyenzi de la commune de Mukaza. L'incendie a cependant été rapidement maîtrisé par des sapeurs-pompiers.

- **Trois responsables du parti CDP (Conseil Des Patriotes) en province de Makamba arbitrairement arrêtés pendant deux heures**

Dans la matinée du lundi 13 mai 2024, vers 9 heures, trois responsables du parti CDP (Conseil des Patriotes) en province de Makamba (sud du Burundi), à savoir Adrien Sibomana (représentant communal à Nyanza-Lac), Francine Nindorera (représentante de la Ligue des femmes à Makamba) et Bertille Iradukunda (représentante de la Ligue des jeunes à Nyanza-Lac), ont été arrêtés par la police et conduits au commissariat communal de la police à Nyanza-Lac.

Selon des sources locales, les trois responsables de ce parti ont été interrogés pendant plus de deux heures sur leur rôle dans la mobilisation de la population de Nyanza-Lac en vue d'adhérer massivement au parti CDP, avant d'être libérés le même jour. SOS-Torture Burundi demande au gouvernement du Burundi d'assainir le climat politique tendu et de permettre à tous les acteurs politiques de se préparer librement pour les prochaines échéances électorales de 2025 et 2027.

- **Un directeur d'école arrêté en cours de réunion suite à un indicatif d'une radio en exil qui a retenti à partir de son Smartphone en province de Bururi**

Dans la matinée du jeudi 30 mai 2024, Germain Ntakarutimana, directeur du Lycée communal de Murehe en province de Bururi (sud du Burundi), a été arrêté par la police sur l'ordre du directeur provincial de l'enseignement (DPE) lors d'une réunion qu'il a tenue avec les responsables scolaires dans cette province au Lycée de Bururi.

Selon des témoins, Germain Ntakarutimana a été arrêté après qu'un indicatif des émissions Humura de la Radio publique africaine (RPA) a sonné sur son téléphone portable. Le directeur provincial de l'enseignement, Antoine Sabushimike, l'a aussitôt soupçonné de fournir des informations à la RPA (un média perçu comme proche de l'opposition radicale par les autorités burundaises) et a rapidement appelé des policiers pour procéder à son arrestation immédiate.

D'après les mêmes sources, Germain Ntakarutimana a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Bururi où il a passé la nuit, avant d'être libéré le lendemain vers 11 heures.

- **Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana, a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en commune de Rugombo de la province de Cibitoke**

Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que dans la matinée du vendredi 31 mai 2024, vers 6 heures, un commerçant connu sous le nom de Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana, a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont retrouvé dans sa boutique située sur la transversale 2 de la colline de Munyika I, en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Jean Claude Bizimana, père de six enfants, a été conduit sous menottes au cachot du SNR à Cibitoke, où il subit depuis des actes de torture et se trouve dans un état critique.

## 5. ENLEVEMENT OU DISPARITION FORCÉE

Au cours du trimestre sous revue, les cas d'enlèvement et disparitions forcées ont augmenté par rapport au trimestre précédent soit 35 cas relevés dont 7 en Avril, 21 au mois de mai et 7 pendant le mois de juin 2024 alors que pendant le premier trimestre, SOS-Torture Burundi avait relevé 7 cas.

La majorité des victimes, soit 24 cas ont été arrêtés par des Imbonerakure, des agents de la police nationale, du SNR et du Groupement d'appui à la protection des institutions (GAPI). Les 11 autres victimes ont été enlevés par des inconnus, dont des personnes en uniforme de police à bord de véhicules aux vitres teintées.

Ce qui est encore déplorable est qu'on assiste à une recrudescence des cas d'arrestations opérées sous forme d'enlèvements que est en passe de devenir une coutume au sein des corps de défense et de sécurité, en violation des règles pertinentes du code de procédure pénale en matière de privation de liberté.

Les cas suivants illustrent ce phénomène

- **Apollinaire Bashirahishize, âgé de 39 ans, enlevé par des Imbonerakure dirigés par un certain Idrissa Ndayishimiye**

Dans la soirée du lundi 1er avril 2024, vers 18h30, Apollinaire Bashirahishize, âgé de 39 ans, a été enlevé par des Imbonerakure dirigés par un certain Idrissa Ndayishimiye, au poste-frontière de Kobero en province de Muyinga (est du Burundi), à la frontière avec la République unie de Tanzanie, en provenance de l'Ouganda.

Selon des sources en provenance de sa famille, Apollinaire Bashirahishize, utilisant le téléphone d'Idrissa Ndayishimiye enregistré sous le numéro 66 428 880, a appelé un membre de sa famille pour lui annoncer qu'il était déjà sur le sol burundais et lui a demandé d'envoyer une somme de trente mille francs burundais (30.000 FBU) sur ce numéro afin de poursuivre son voyage jusqu'à Bujumbura.

Par la suite, un membre de la famille d'Apollinaire Bashirahishize a rappelé le numéro d'Idrissa Ndayishimiye, d'abord vers 22 heures, puis vers 23 heures. On lui a répondu qu'il venait de subir un interrogatoire à la police et qu'il avait été relaxé pour rentrer chez lui. Cependant, depuis ce moment, ce téléphone a été immédiatement éteint.

- **Djuma Ndayishimiye, militant du CNL, tiré violemment de son lit en pleine nuit chez lui par des policiers pour une destination inconnue**

Dans la nuit de vendredi à samedi 6 avril 2024, vers minuit, Djuma Ndayishimiye, militant du Congrès National pour la Liberté (CNL) pro-Agathon Rwasa, a été enlevé par des policiers à son domicile situé au quartier de Gitega, 12ème avenue n° 9, en zone de Kinama de la commune de Ntahangwa, au nord de la ville de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins de la scène, des policiers ont fait irruption au domicile de Djuma Ndayishimiye après avoir escaladé le portail et tiré en l'air des coups de feu pour intimider le veilleur de nuit qui a tenté d'alerter les occupants de la parcelle. Ils se sont ensuite introduits par effraction en brisant les vitres des fenêtres de la maison. Ces policiers ont violemment tiré Djuma Ndayishimiye de sa chambre à coucher, tout nu, et ont commencé à lui asséner plusieurs coups violents avant de le ligoter et de l'embarquer à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux aux vitres teintées vers une destination inconnue.

les mêmes sources, les membres de la famille de Djuma Ndayishimiye (originaire de la colline de Muhungu, zone de Butahana, en commune de Mabayi, province de Cibitoke) l'ont cherché dans différents cachots sans succès.

- **Vianney Bigirimana, un militant du parti CNL enlevé par des hommes en uniforme de la police en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura**

Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que dans la nuit de jeudi 11 avril 2024, vers 22 heures, Vianney Bigirimana (âgé de 31 ans), militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) pro-Agathon Rwasa, a été enlevé par des hommes en uniforme de la police, sur la 15ème avenue de la zone de Maramvya, en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura (ouest du Burundi). Ils l'ont embarqué à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées vers une destination inconnue.

Selon des sources locales, les membres de la famille de Vianney Bigirimana, ce marchand de boutique originaire de la sous-colline de Kinyinya (colline de Gitaramuka), en commune de Nyabihanga, province de Mwaro (centre du Burundi), l'ont recherché sans succès dans les différents cachots.

- **Un rapatrié, Blaise Irakoze, enlevé par les agents du SNR à la frontière Kobero de la commune Giteranyi en province de Muyinga**

En date du 5 mai 2024, un jeune homme connu sous le nom de Blaise Irakoze a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) à la frontière de Kobero, dans la commune de Giteranyi, en province de Muyinga (nord-est du Burundi), juste après son entrée sur le territoire natal en provenance de l'Ouganda, où il exerçait ses activités depuis un certain temps.

Des sources en Ouganda ont affirmé que Blaise Irakoze habitait à Nakasongera avant de décider de retourner dans son pays natal. Il s'est cependant heurté à l'expiration de son document de voyage, ce qui l'a obligé à se rendre à l'ambassade du Burundi à Kampala pour demander un document appelé « GO Home », où il a dû être soumis à un interrogatoire intensif avant d'obtenir ce document.

Selon des sources provenant de sa famille, Blaise Irakoze avait pris, la veille dans la soirée, un bus de l'agence « Friends » pour se rendre à Bujumbura, mais il a été intercepté à la frontière de Kobero, où des agents de renseignement l'attendaient avec sa photo. Ils l'ont aussitôt conduit vers une destination inconnue, mais des sources sur place estiment que Blaise Irakoze serait actuellement détenu par les services de renseignements en province de Muyinga.

- **Sept employés de l'hôtel bar-restaurant Eden Garden Resort situé dans la localité de Kajaga en commune de Mutimbuzi de la province Bujumbura arrêtés puis portés disparus**

Depuis l'après-midi de lundi 6 mai 2024, sept employés de l'hôtel bar-restaurant Eden Garden Resort, situé dans la localité de Kajaga, en commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura (ouest du Burundi), sont portés disparus depuis leur arrestation par des agents de la police du Groupement d'appui à la protection des institutions (GAPI).

Selon des témoins, les cinq premiers employés, à savoir Joseph, Fiston Baruwa, Stacy Brenda Kaneza, Gloria Mugwaneza et Liliane Kadende, ont été arrêtés le même jour. Des policiers ont fait irruption à l'hôtel avec une liste des personnes à arrêter, puis les ont embarqués vers une destination inconnue. D'après les mêmes sources, ces policiers sont revenus le lendemain après-midi et ont procédé à l'arrestation de deux autres employés, Clovis Niyukuri et Elvis Nininahazwe, en complicité avec le responsable de l'hôtel bar-restaurant, connu sous le nom de François Uwiragiye alias Mayondori.

Les mêmes sources ont précisé que depuis leur arrestation, les proches de ces personnes s'inquiètent de leur sécurité et ont tenté de les rechercher dans différents cachots de la police, mais sans succès.

- **Dieudonné Gahungu, un rapatrié du Rwanda, enlevé de son domicile en commune Gihanga, province de Bubanza**

Dans l'après-midi de mardi 14 mai 2024, vers 13 heures, un homme connu sous le nom de Dieudonné Gahungu a été enlevé de son domicile, situé derrière les bureaux de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), par des individus en uniforme militaire. Ils l'ont conduit vers une destination inconnue à bord d'une voiture Toyota Carina rouge aux vitres teintées.

Selon des sources locales, Dieudonné Gahungu avait vécu quelque temps au Rwanda avant de décider de revenir s'installer au Burundi.

- **Christian Mupenzi enlevé à la 6ème avenue de la zone de Bwiza en commune de Mukaza de la mairie de Bujumbura**

Dans l'après-midi de mercredi 15 mai 2024, à 17h30, un homme connu sous le nom de Christian Mupenzi a été enlevé à la 6ème avenue de la zone de Bwiza, en commune de Mukaza, dans la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi), par des individus en uniforme de la police. Ils l'ont conduit vers une destination inconnue à bord d'une voiture Toyota Probox de couleur blanche.

Selon des témoins, au moment de son enlèvement, Christian Mupenzi se trouvait avec des amis lorsque ces hommes l'ont appréhendé et forcé à monter dans leur véhicule, avant de repartir en trombe. Les mêmes sources ont précisé que les membres de sa famille l'ont cherché dans plusieurs cachots de la mairie de Bujumbura, sans succès.

- **Thierry Munezero, Firmin Nzeyimana et le prénommé Oscar, ont été enlevés de leurs domiciles respectifs par des hommes en uniforme de la police en commune Nyanza Lac, province de Makamba**

Dans l'après-midi de samedi 18 mai 2024, vers 13h15, Thierry Munezero, Firmin Nzeyimana et un homme prénommé Oscar ont été enlevés de leurs domiciles respectifs par des hommes en uniforme de la police sur la colline de Kabondo, en commune de Nyanza-Lac, dans la province de Makamba (sud du Burundi). Selon des témoins, des policiers sont débarqués d'un véhicule Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées et ont procédé à l'arrestation de ces trois hommes.

Ils ont ensuite ligoté leurs pieds et bras avant de les embarquer, assis sur eux, à bord de leur véhicule en direction du chef-lieu de la province de Makamba. Les mêmes sources ont révélé que les trois victimes ont été accusées, sans preuve, de collaborer avec le mouvement RED-Tabara.



- **Ezéchiel Ndayisenga et Rémégie Gahungu, militants du CNL pro Rwasa, enlevés par des policiers et des Imbonerakure en commune de Nyabitsinda de la province de Ruyigi**

En date du 20 mai 2024, deux militants du CNL (fidèles au député Agathon Rwasa, récemment évincé de la présidence de ce parti), Ezéchiel Ndayisenga et Rémégie Gahungu, ont été enlevés par des policiers et des Imbonerakure en commune de Nyabitsinda, dans la province de Ruyigi (est du Burundi).

Selon des témoins, Ezéchiel Ndayisenga (moniteur agricole, âgé de 45 ans et originaire de la colline de Mureba) a été enlevé dans l'après-midi, vers 15 heures, au niveau de la localité de Mumburamazi par un groupe de six policiers qui l'attendaient à bord d'une camionnette double cabine de type Toyota Hilux noire aux vitres teintées, portant la plaque d'immatriculation C051A IT. Il conduisait son vélo en compagnie de trois autres moniteurs agricoles qui revenaient d'une réunion de service au chef-lieu de la commune de Nyabitsinda.

Les mêmes sources ont précisé qu'après avoir arrêté Ezéchiel Ndayisenga, les policiers sont revenus pour extorquer les téléphones des trois autres moniteurs afin de les empêcher d'alerter sur cet acte d'enlèvement.

Des sources locales ont par ailleurs affirmé que, dans la nuit du même jour, des policiers ont fait irruption au domicile de Rémégie Gahungu. Ils l'ont aussitôt violemment battu avant de l'emmener, dans un état critique, vers une destination inconnue. Les mêmes sources ont révélé que, dans la matinée de ce jour-là, Rémégie Gahungu s'était pourtant rendu au bureau de l'administrateur communal de Nyabitsinda pour l'alerter sur des mouvements suspects effectués pendant la nuit par des Imbonerakure, armés de gourdins

- **Diomède Bankuwuvuga, arrêté à 23h45 à son domicile en mairie de Bujumbura par un responsable du SNR**

D'autres sources ont révélé que Diomède Bankuwunguka a été arrêté vers 23h45 à son domicile situé dans le même quartier de Carama. Des policiers en uniforme de l'unité d'Appui à la protection des institutions (API), dirigés par le colonel de police Eliphaz Niyongabo, responsable du SNR en mairie de Bujumbura, ont d'abord escaladé la clôture pour pénétrer dans la cour, avant de se précipiter à l'intérieur de la maison, armes à la main. Ils ont fouillé la maison de fond en comble, avant de retrouver Diomède Bankuwunguka dans sa chambre. Il a été emmené vers une destination inconnue dans une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées, après que tous les téléphones trouvés dans la maison aient été confisqués afin d'empêcher la famille de Diomède Bankuwunguka (voir sa photo ci-dessous) de lancer une alerte.

## **6. CONCLUSION.**

Comme lors de la période précédente, les violations des droits de l'homme ont été observées pendant le deuxième trimestre, où les cas d'atteinte au droit à la vie restent les plus nombreux par rapport aux autres violations. Le phénomène des corps sans vie découverts dans la nature demeure une réalité préoccupante, tandis que l'administration se hâte de les ensevelir sans enquête, en violation de la loi.

Les actes d'atteinte à l'intégrité physique, d'arrestation ou de détention arbitraires, sont toujours commis au grand jour par des miliciens Imbonerakure, en complicité avec des autorités administratives et policières, en toute impunité, dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique et de répression des opposants politiques.

De plus, le phénomène des disparitions forcées a pris de l'ampleur par rapport au trimestre précédent, une situation qui reste préoccupante, d'autant plus que les échéances électorales de 2025-2027 approchent, des périodes caractérisées dans le passé par des tensions politiques et des violations des droits de l'homme.

Face à cette situation préoccupante de violations des droits humains et de l'extrême pauvreté qui accable les populations, SOS-Torture Burundi rappelle que le gouvernement burundais demeure tenu au respect des principes de bonne gouvernance et des droits humains véhiculés par la constitution du Burundi ainsi que par les instruments régionaux et internationaux des droits humains.

## **7. RECOMMANDATIONS**

### **7.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI**

- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments ratifiés par le Burundi, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des opposants politiques réels ou présumés, des défenseurs des droits de l'homme, et des journalistes ;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant des corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant les actes de poursuite contre ceux, timidement entamés contre certains d'entre eux, qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis

2015, ainsi que les visites au Burundi du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

## 7.2 AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays d'accueil, en veillant notamment à ne pas les refouler ni à les soumettre à de mauvaises conditions dans le but de les forcer au rapatriement, en violation des conventions internationales pertinentes ;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha, suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza, qui est à l'origine de la crise de 2015, dont les effets néfastes se poursuivent.

## 7.3 A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- Rester attaché aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi, en vue de la relance effective de la coopération ;
- Maintenir, notamment à l'agenda du dialogue, la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, et plus particulièrement le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;
- Maintenir le soutien au mandat et à l'œuvre de la Cour pénale internationale (CPI) concernant le Burundi, pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.